

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 juillet 2022

n° 094-22

Objet : RS - Création d'un groupement de commandes pour les prestations de maintenance et réparation des ascenseurs et automatismes

• date de convocation le 01 juillet 2022 • nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Le Châtelard, gymnase, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Alain Caraco - de Pierre Brun à Marie Bénévisse - de Michel Camoz à Jean-Benoît Cerino - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Hervé Ferroud-Plattet à Vincent Boulnois - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 07 juillet 2022

délibération n° 094-22

objet **RS - Création d'un groupement de commandes pour les prestations de maintenance et réparation des ascenseurs et automatismes**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, indique que les accords-cadres relatifs aux prestations de maintenance et réparation des ascenseurs et automatismes de Grand Chambéry arrivent à échéance en décembre 2022. Il convient par conséquent de les renouveler.

Afin de rationaliser les coûts de gestion et d'améliorer l'efficacité économique de ces achats, il est proposé la création d'un groupement de commandes avec Chambéry-Grand Lac Economie.

Au regard des estimatifs fournis par les membres du groupement, les deux consultations (l'une pour les automatismes et l'autre pour les ascenseurs) seront lancées sous forme de procédure adaptée. Chaque consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour une durée de quatre ans et d'un maximum total de 215 000 € HT.

La part de Grand Chambéry représente environ 90 % des dépenses estimées pour l'accord-cadre concernant la maintenance des automatismes et 70 % pour l'accord-cadre concernant la maintenance des ascenseurs et monte-charges.

Le coordonnateur du groupement est Grand Chambéry, chargé à ce titre de la préparation, de la passation, de la signature et de la notification des accords-cadres.

L'exécution des accords-cadres sera assurée par chaque membre du groupement, les bons de commande seront émis en fonction de leurs besoins.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la conclusion des conventions de groupement de commande,

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la création d'un groupement de commandes avec Chambéry-Grand Lac Economie visant à lancer deux consultations, l'une pour des prestations de maintenance et de réparation d'automatismes, l'autre pour des prestations de maintenance et de réparation des ascenseurs,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 094-22

Objet de l'acte :	RS - Création d'un groupement de commandes pour les prestations de maintenance et réparation des ascenseurs et automatismes
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	13 juillet 2022
Annexe(s) :	convention groupement commandes ascenseurs

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220713-lmc1H27634H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27634H1

Date de transmission en Préfecture :	14 juillet 2022
Date de réception en Préfecture :	14 juillet 2022
Publication :	jeudi 14 juillet 2022